

8^{ème} colloque annuel sur l'adoption internationale

Mardi 14 novembre 2017





La loi du 14-03-2016 et ses décrets

Les apports de la loi du 14-03-2016

- ❑ Les 3 grands axes de la loi :
 - Améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance : création du CNPE, réaffirmation du rôle central des ODPE, renforcement des coopérations...
 - Sécuriser le parcours de l'enfant en protection de l'enfance : renforcement de la prévention, amélioration du repérage des enfants en danger, prise en charge au plus près des besoins de l'enfant, accompagnement des jeunes majeurs vers l'autonomie...
 - Adapter le statut de l'enfant sur le long terme : nouvel agencement des procédures judiciaires, repositionnement de l'adoption simple comme une mesure de protection de l'enfance, évolution des conditions d'acquisition de la nationalité française pour les enfants recueillis par Kafala...

- ❑ La loi a notamment permis de sécuriser l'adoption simple en réduisant les possibilités de révocation pendant la minorité de l'enfant (article 32) et en apportant une meilleure protection à l'enfant en cas de décès de l'adoptant pendant sa minorité (article 36)

Les décrets d'application de la loi du 14-03-2016

Objet du décret	Date de publication	Point de situation au 31-10-2017
Mise en œuvre, composition et modalités de fonctionnement du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) (art.1)	29-09-2016 27-01-2017	https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/9/29/FDFA1620824D/jo https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/1/27/FDFA1701553D/jo/texte/fr
Mise en œuvre de protocole prévention au niveau du département (art. 2)	22-09-2016	https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/9/22/2016-1248/jo/texte
Composition des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE) (art.3)	29-09-2016	https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/9/29/FDFA1620938D/jo
Nature et modalités des remontées de données à l'ONPE (art.6) (2 décrets, un DGCS, un DPJJ)	28-12-2016 (2018 pour le DPJJ)	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=898C9630BBE0B1DE3548ECB0AEBD98EA.tpdila23v_1?cidTexte=JORFTEXT000033736636&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000033734166
Médecin référent « protection de l'enfance » (art.7)	07-11-2016	https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/11/7/FDFA1620802D/jo/texte
Evaluation de la situation d'un mineur à partir d'une information préoccupante (art.9)	28-10-2016	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=D8E543CA2ED093F769F57B6438014E4B.tpdila19v_2?cidTexte=JORFTEXT000033335412&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00003334646
Accueil par un tiers bénévole (art. 13)	10-10-2016	https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/10/10/FDFA1620943D/jo/texte
Référentiel du contenu du projet pour l'enfant (art.21)	28-09-2016	https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/9/28/FDFA1620949D/jo
Organisation des visites en présence d'un tiers (art.24)	Novembre 2017	Passage au Conseil d'Etat le 10-10-2017
Composition de la commission d'examen de la situation des enfants confiés (art. 26)	30-11-2016	https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/11/30/2016-1639/jo/texte
Référentiel contenu et modalités d'élaboration du rapport de situation (art.28)	17-11-2016	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033421351&dateTexte=&categorieLien=id
Durée de placement au-delà de laquelle l'ASE doit étudier l'opportunité de mettre en place des mesures plus pérennes (art.29)	30-11-2016	https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/11/30/2016-1638/jo/texte
Accueil et aux conditions d'évaluation de la situation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille (art. 48)	24-06-2016	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032770349&categorieLien=id
Versement de l'ARS sur un compte bloqué	12-10-2016	https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/10/12/FDFS1617160D/jo

A venir : une circulaire DGCS de présentation de la loi et de ses décrets



Les outils d'accompagnement à la mise en œuvre de la loi et ses décrets

Espace collaboratif dédié à la protection de l'enfance

- ❑ L'espace a été créé à destination des CD, DRJSCS et DDCS pour les accompagner dans la mise en œuvre de la réforme de la protection de l'enfance
- ❑ Il est structuré autour de trois onglets : adoption, pupilles de l'Etat et protection de l'enfance
- ❑ L'espace a pour objectif d'être à la fois un espace « ressources » où trouver les documents concernant la protection de l'enfance mais également un lieu de partage de vos bonnes pratiques ou des documents qui vous semblent utiles de mettre à disposition de tous
- ❑ L'espace vous permet aussi de poser via un formulaire spécifique toutes les questions que vous souhaitez à la DGCS
- ❑ Pour y accéder, il vous suffit d'envoyer un mail à la boîte mail « contact » DGCS-PROTECTION-ENFANCE@social.gouv.fr en vue de disposer d'un login et d'un mot de passe

Proposition de trames de projet pour l'enfant et de rapport de situation

- ❑ L'écriture des décrets relatifs au projet pour l'enfant et du rapport de situation s'est accompagnée de la réalisation d'une proposition de trames
- ❑ Ces trames reprennent les informations demandées par les décrets et permettent une articulation adéquaté entre ces deux outils, et ainsi permettre une continuité dans la prise en charge des enfants
- ❑ Ces trames sont disponibles sur l'espace collaboratif

Un guide sur les enfants pupilles de l'État

- ❑ Action 35 de la FDR pour la protection de l'enfance 2015-2017 : vise à valoriser le statut de pupille de l'Etat comme un statut protecteur de l'enfant / Article 34 de la loi du 14 mars 2016 rappelle la nécessité de construire pour chaque pupille de l'Etat un projet de vie
- ❑ Guide élaboré par la DGCS à destination des DDCS, tuteurs des enfants pupilles de l'Etat par représentation du Préfet et des CD, services gardien de ces enfants explicitant le droit applicable à la tutelle spécifique des pupilles de l'Etat et fournissant des modèles de documents en annexe et ayant vocation à rassembler l'ensemble du droit applicable aux pupilles de l'Etat qu'il s'agisse de l'entrée, de la vie ou de la sortie de ce statut
- ❑ Guide rédigé par la DGCS puis soumis à un groupe de relecture composé de la DACS, des DDCS des Hauts-de-Seine et des Yvelines, des CD des Hauts-de-Seine et du Nord, de l'UNAF, de la FNADEPAPE, d'EFA, d'une personnalité qualifiée : Frédérique Eudier, Professeure de Droit à l'Université de Rouen
- ❑ Guide actuellement en phase de maquettage, publié d'ici la fin de l'année

Un guide sur l'exercice des actes relevant de l'autorité parentale pour les enfants confiés à l'ASE

- ❑ Article 22 de la loi du 14 mars 2016 : prévoit qu'une liste des actes usuels de l'autorité parentale que la personne physique ou morale qui prend en charge au quotidien l'enfant (assistant familial ou établissement) ne peut accomplir au nom de l'ASE sans lui en référer préalablement est annexée au PPE
- ❑ Guide élaboré par la DGCS à destination des CD sur l'exercice des actes relevant de l'autorité parentale pour les enfants confiés à l'ASE exposant le droit applicable, l'état de la jurisprudence sur les actes usuels et non usuels et formulant des recommandations sur la qualification des actes usuels et non usuels qui n'ont pas fait l'objet d'un contentieux et ayant une double vocation :
 - Aider les professionnels de la protection de l'enfance à déterminer le champ d'action de chaque intervenant dans la vie de l'enfant confié à l'ASE en identifiant les actes qui relèvent des actes non usuels et ceux qui relèvent des actes usuels de l'exercice de l'autorité parentale
 - Offrir à l'enfant confié à l'ASE, dans la mesure du possible, le même quotidien que celui des autres enfants
- ❑ Guide rédigé par la DGCS puis soumis à un groupe de relecture composé de la DACS, de la DPJJ, des CD de la Charente et des Hauts-de-Seine, de la CNAPE, d'une personnalité qualifiée, Adeline Gouttenoire, Professeur de Droit à l'Université de Bordeaux
- ❑ Guide actuellement en phase de maquettage, publié d'ici la fin de l'année



Le CNPE

Le CNPE

- ❑ Le CNPE, instance placée auprès du Premier ministre dont la présidence est assurée par le ministre en charge des familles et de l'enfance, doit permettre : la coordination entre l'ensemble des acteurs en protection de l'enfance

- ❑ Ses missions sont les suivantes :
 - Proposer au gouvernement les orientations nationales dans le but de construire une stratégie nationale
 - Assister le gouvernement en rendant des avis sur toutes les questions qui concernent la protection de l'enfance et proposer aux pouvoirs publics, après évaluation, les mesures de nature à améliorer les interventions en protection de l'enfance
 - Contribuer à orienter les études stratégiques, les travaux de prospective et d'évaluation menés dans le champ de la protection de l'enfance
 - Promouvoir la convergence des politiques menées au niveau local en s'appuyant sur les expériences conduites au niveau territorial comme à l'étranger
 - Formuler des recommandations dans le champ de la formation initiale et continue des professionnels de la protection de l'enfance

Le CNPE

- ❑ Le CNPE est composé de 82 membres répartis en 5 collèges (institutions, collectivités et administrations compétentes, société civile et les associations, associations de professionnels, organismes de formation, personnalités qualifiées)
- ❑ Constitution de 5 commissions permanentes
- ❑ Restitution d'un rapport en février 2018 formulant des propositions allant nourrir la stratégie nationale interministérielle de protection de l'enfance et de l'adolescence 2018-2022

Les travaux de la commission adoption

- ❑ Enjeux stratégiques : Faire évoluer le dispositif de l'adoption pour mieux répondre aux besoins des enfants et aux nouveaux enjeux de l'adoption.
- Action 1 : Proposer des pistes d'amélioration pour mieux préparer, accompagner, informer les candidats à l'adoption sur la réalité de l'adoption et pour mieux prendre en compte les besoins des enfants adoptés.
- Action 2 : Faire des propositions pour améliorer le projet de vie des enfants pupilles, des enfants dont la tutelle est déferée à l'ASE ou bénéficiant d'une délégation d'autorité parentale et également leur sortie du dispositif de protection de l'enfance
- Action 3 : Propositions de réforme de l'agrément
- Action 4 : Évaluer la mise en œuvre des dispositions de la loi du 14/03/2016 relatives au délaissement parental

Lancement d'un GT ad hoc sur les OAA

- ❑ Un groupe de travail ad hoc famille-justice-affaires étrangères, piloté par la MAI, a été constitué sur les OAA, à la demande d'EFA, afin d'identifier de quelle manière mieux encadrer leurs activités, en parallèle des travaux de la commission adoption du CNPE
- ❑ Une 1^{ère} réunion famille-justice-affaires étrangères a eu lieu le 12-09-2017 sur la base d'une note de la MAI proposant plusieurs évolutions
- ❑ Face au constat de la connaissance très parcellaire des activités des OAA ne permettant pas d'arbitrer les éventuelles évolutions législatives et/ou réglementaires, un diagnostic des activités des OAA va être réalisé



Regroupement des GIP AFA et enfance en danger

❑ Actualité du projet

- Dans l'attente d'un vecteur législatif, un travail de préfiguration a été initié en 2016 et se poursuit dans une dynamique de recherche et d'élaboration de modalités de coopération plus souples
- Un protocole d'accord cadre entre les deux GIP, signé en mars 2017 prévoit ainsi le regroupement sur une même implantation géographique (effectif fin 2017), une coopération entre les différents réseaux (ODPE, correspondants AFA), une coopération concernant l'analyse des données et les thématiques d'études et une coopération concernant l'organisation de journées techniques communes



Rapport sur les besoins fondamentaux en protection de l'enfance

Rapport sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance

- ❑ La démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance a permis :
 - L'élaboration d'une cartographie des besoins de l'enfant en protection de l'enfance et la fixation de 10 principes pour un cadre de suppléance compensateur structurant
 - La fixation de principes sur lesquels doit reposer le cadre de référence national d'évaluation et d'analyse des situations des enfants en protection de l'enfance (démarche évaluative triangulée)

- ❑ Ce rapport va être suivi d'un plan d'actions

- ❑ Ce rapport est disponible sur l'espace collaboratif



Etudes en cours à la DGCS

- ❑ Etude ayant pour objectif de dresser un état des lieux de la mise en œuvre des dispositions de la loi du 22 janvier 2002 relatives à l'accouchement secret notamment des pratiques d'information et d'accompagnement des femmes accouchant dans le secret par les correspondants CNAOP et les maternités
- ❑ Etude exploratoire ayant pour objectif de savoir qui sont les parents des enfants placés à l'aide sociale à l'enfance
- ❑ Démarche en lien avec l'ANSA ayant pour objectif d'identifier les niveaux de participation possibles des familles et des jeunes à la politique de la protection de l'enfance